

**Décision du 5 décembre 2025 portant
modification de la nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEE2532671S

LA DIRECTRICE GENERALE,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 relatif au montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée aux agents comptables secondaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du Rectorat de l'Académie de Grenoble en date du 20 juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 1er septembre entre l'AEFE et Monsieur Régis FITOUSSI ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'AEFE à la nomination de M. Régis FITOUSSI en qualité d'agent comptable secondaire de l'institut régional de formation (IRF) Amérique Latine Nord de Bogota en date du 28 juin 2023 ;

Vu la décision du 28 juin 2023 portant nomination de M. Régis FITOUSSI en qualité d'agent comptable secondaire de l'IRF Amérique Latine Nord de Bogota ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'article 2 de la décision portant nomination de M. Régis FITOUSSI en qualité d'agent comptable secondaire de l'IRF Amérique Latine Nord de Bogota en date du 28 juin 2023 est remplacé par les dispositions suivantes : « *Le montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée à M. Régis FITOUSSI est fixé à 50 % du taux maximum prévu pour les agents comptables classés dans la 3 ème catégorie* ».

Article 2 : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Saint-Ouen, le 5 décembre 2025.

La Directrice Générale
Claudia Scherer-Effosse